



EN TOUTE FRANCHISE
CONTRE LES ABUS DE LA GRANDE DISTRIBUTION
FEDERATION

AR 1A 166 047 5137 8

MARIGNANE, 28 octobre 2019

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Référence : informations exactes CADASTRE – PLU – GEOPORTAIL - Directive Services 2006
OBJET : Guichet unique – contrôle de tous les dossiers de grandes surfaces

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de vous rappeler que la Directive Européenne Services 2006-123 du 12 décembre 2006 prévoit un droit à l'information (article 7) par voie électronique avec les informations mises à jour.

De même, suivant l'article 10 de la même directive, le prestataire fournit des informations nécessaires aux exigences des demandes d'autorisation, et suivant l'article 27, les états membres prennent les mesures générales... pour que *les informations soient exactes*.

Or nous constatons que les informations détenues par différentes administrations et disponibles par voie électronique ne sont pas exactes (CADASTRE.Gouv - PLU de Marignane) et qu'elles ont été indisponibles sur internet pendant 6 ans après la construction du centre commercial Leclerc de Marignane, que ces informations erronées se retrouvent sur la cartographie du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marignane (en cours), alors que la cartographie et les vues aériennes du site GEOPORTAIL.Gouv reflètent la réalité des constructions, mais cette cartographie n'est pas prise en compte dans l'élaboration de la cartographie du PLU de Marignane.

Dans son dossier présenté en C.D.A.C. l'hypermarché Leclerc présente le volume de ses constructions réalisées sur un extrait du cadastre, alors que ce volume est différent du plan cadastral mis en ligne sur CADASTRE.Gouv.

Vous comprendrez que ces erreurs ne permettent pas d'avoir :

1. une instruction rigoureuse des informations présentées dans les dossiers par rapport à la réalité.
2. des informations exactes mises en ligne à la disposition du public.
3. Une justice impartiale faute d'informations exactes sur les sites du gouvernement et des PLU.

Pour ces raisons, nous vous sollicitons afin que soit mis rapidement en place un **GUICHET UNIQUE** pour que, à l'appui des vues aériennes, les sites GEOPORTAIL.Gouv – CADASTRE.Gouv – PLU des communes aient toutes les **mêmes informations et cartographies à l'identique des constructions réalisées**.

Dans l'attente de votre réponse nous informant de la suite que vous réserverez à notre demande,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine
La Présidente

Pièces jointes

1. Extrait CADASTRE. Gouv.
2. Extrait Cadastre produit par Leclerc (CDAC-CNAC)
3. Plan de masse produit par Leclerc (CDAC-CNAC)
4. Extrait plan GEOPORTAIL. Gouv
5. Extrait plan PLU de Marignane (en cours)
6. Vue aérienne GEOPORTAIL. Gouv
7. Directive Européenne Service 2006-123